

CENTRE INDRE

ZONE DE PROTECTION SPÉCIALE "DIRECTIVE OISEAUX"

La Ministre de l'Écologie
et du Développement durable

Nom : BRENNE

Numéro Européen : FR2410003

Commune(s) : LINGE, ROSNAY, SAINT-MICHEL-EN-BRENNE

Dates de désignation : 09/1986 et 12/1998

Description du site : Site Ramsar depuis 1991, la Brenne est une région naturelle particulièrement intéressante d'un point de vue écologique. Ce qui explique cette fabuleuse richesse, c'est la juxtaposition de prairies, d'étangs, de landes, de buttes de grès, de bois, de marais ... C'est la mosaïque des milieux naturels qui est remarquable et génératrice de la diversité biologique de cette zone.

Intérêt ornithologique : De nombreuses espèces remarquables sont nicheuses dans la ZPS, parmi lesquelles des ardéidés (Aigrette garzette*, Butor étoilé*, Blongios nain*, Héron pourpré*), des rapaces (Circaète Jean-le-Blanc*, Busard des roseaux*), les Guilfettes noire* et moustac*, les Marouettes ponctuée* et de Baillon*, le Grèbe à cou noir, le Martin-pêcheur d'Europe* et des passereaux (Pie-grièche écorcheur*, Fauvette pitchou*, Locustelle luscinoïde). La ZPS joue un rôle important lors des migrations et durant l'hivernage. Ainsi, le marais de Chérine est un site régulier d'hivernage du Canard siffleur (100-300 individus).

* signale les espèces de l'annexe 1 de la directive oiseaux.

Roselyne BACHELOT-MARQUIN

05 JAN. 2004



Références législatives : Directive n° 79/409 du Conseil des Communautés européennes du 2 avril 1979, Directive n° 92/43 du Conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992